

Procédure ouverte UTE-2026-23

Acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable

Municipalité et objet du contrat

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) désire obtenir des soumissions pour l'acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable, pour une livraison en 2026, dans les délais prévus aux documents d'appel d'offres.

Procédure d'attribution du contrat

Le contrat sera attribué suivant la soumission avec le prix proposé le plus bas. Cependant, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission avec le prix proposé le plus bas, ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité se réserve ainsi le droit de ne pas attribuer un contrat dans le cadre de la présente procédure. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est attribué sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Critères et modalités d'analyse des soumissions

Les soumissions seront analysées conformément aux modalités et spécifications, notamment, techniques, prévues aux documents d'appel d'offres.

Date, heure limite et lieu – réception des soumissions

Les soumissions seront reçues au plus tard jusqu'à 11 h le 16 juillet 2026, au bureau de la Municipalité ci-après identifié ou par voie électronique par le biais du SEAO, et elles seront ouvertes publiquement, au même endroit, à **11 h 05**, à la salle du conseil située à l'adresse ci-après identifiée.

Responsable de la procédure ouverte : Daniel Boudreault, greffier

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel
45, rue Bédard
Boischatel (QC) G0A 1H0

L'enveloppe contenant la soumission devra comporter une mention permettant d'identifier son objet, soit : « *Soumission – Acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable* » (voir modèle d'identification – annexe 5 des documents d'appel d'offres).

Documents et informations

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles uniquement par le biais du SEAO (www.seao.gouv.qc.ca) et ne peuvent être obtenus par un autre moyen. Seules les entreprises ayant obtenu les documents par le biais de ce système pourront soumissionner. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute demande d'information doit être faite par écrit et exclusivement au responsable de la procédure ouverte (précédemment identifié), à l'adresse suivante : greffe@boischatel.net, dans les délais prévus aux documents d'appel d'offres.

Accords applicables

Les accords intergouvernementaux applicables au contrat sont les suivants :

- L'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO);
- L'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC);
- L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

La Municipalité n'impose cependant pas que les soumissionnaires aient un établissement dans l'un ou l'autre des territoires visés par ces accords. Peut donc soumissionner, toute entreprise qui répond aux exigences des documents d'appel d'offres, sans égard au lieu de son établissement.

Égalité

Les documents d'appel d'offres prévoient les règles applicables en cas d'égalité des soumissions (tirage au sort, selon les modalités décrites aux documents d'appel d'offres).

FAIT À BOISCHATEL CE 12^E JOUR DE JUIN 2026.



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 12^e jour du mois de juin 2026, et en le publiant dans le Journal de Québec.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12^E JOUR DE JUIN 2026.



Daniel Boudreault
Greffier